

Musées de la Citadelle - Conventions avec l'Université de Franche-Comté - Gestion commune des fonds d'archives numérisées - Numérisation du fonds Jeanne Oudot-Rodoz

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :

I - Gestion commune des fonds d'archives numérisées

Le projet de gestion commune des fonds d'archives numérisées, baptisé FANUM, est financé par le Conseil Scientifique de l'Université mais aussi par une subvention du Conseil Régional de Franche-Comté.

Grâce à ces archives numérisées et communes, l'Université peut créer une plateforme ouverte à tous les laboratoires de l'Université de Franche-Comté mais également aux institutions locales et extérieures, en France comme à l'étranger pour effectuer des travaux de recherche.

2 000 € ont été attribués à la Ville de Besançon pour ce projet.

Dans ce cadre, l'Université a proposé au Musée de la Résistance un programme de sauvegarde des fonds audiovisuels appartenant à ses collections, le but étant de numériser les témoignages oraux existants, fruits des collectes successives réalisées par le musée.

L'action envisagée dans cette convention porte sur 156 cassettes audio représentant 253 heures d'enregistrement.

La convention fixe les conditions techniques de cette numérisation qui sera effectuée à titre gratuit en échange de quoi l'Université pourra disposer comme la Ville des fichiers numérisés à des fins de patrimonialisation, de recherche et de valorisation scientifique.

II - Numérisation du fonds Jeanne Oudot-Rodoz

En 1996, le Musée de la Résistance et de la Déportation de la Ville de Besançon a reçu en son inventaire le journal tenu de 1939 à 1945 d'une jeune adolescente de Mancenans (25), Jeanne Oudot-Rodoz.

La numérisation de ce journal, composé de dix cahiers, a pour objectif la conservation mais également la valorisation des collections du musée.

Cette numérisation sera un premier pas dans l'ouverture d'une coopération continue avec l'Université de Franche-Comté et notamment le laboratoire Laseldi et le pôle 3 de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, lesquels bénéficient d'une expérience reconnue en matière d'acquisition de données numériques, de constitution et de gestion des bases numériques.

La convention fixe les conditions techniques de cette numérisation qui sera effectuée à titre gratuit en échange de quoi l'Université pourra disposer comme la Ville des fichiers numérisés à des fins de patrimonialisation, de recherche et de valorisation scientifique.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à en décider et, en cas d'accord à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec l'Université de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.